

DELIBERATION N°44/2024

OBJET : SPORT : demande de subvention pour l'éclairage du stade Anderloni auprès du Conseil Départemental 06

L'an deux mille vingt-quatre, le 07 du mois de juin à 10h00.
Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mai 2024

PRESENTS : Robert NARDELLI Maire/Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Philippe MINEUR / Alexandra GHIGI-RUSSO / Serge DIGANI/ Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Catherine DINI/ Jean QUENCEZ adjoints, Christine DECORDIER / Sabrina DIVRY/ Kathy NICOLAS/ conseillères municipales déléguées, / Bouabdallah LAFTAS /Vanessa BEAUJEAUD/ Françoise DAMILANO /Romain BIANCHI /Sandrine GUGLIELMINO/ Clorinde MARCONI/ Maeva THOMMERET conseillers municipaux

ABSENTS REPRESENTES : Sophie ESPOSITO par Françoise DAMILANO, Xavier JARJANETTE par Jean Christophe CENAZANDOTTI/ Gracienne DODAIN par Romain BIANCHI /Thierry VISSIAN par Christine DECORDIER, Jean-Pierre MONTCOUQUIOL par Martine DUNOYER DE SEGONZAC/Stephen VIALE par Sandrine GULIELMINO

ABSENTS : Nathalie DIGANI/Michaël TRUCCHI/ /Philippe JANIN

Secrétaire de séance : Vanessa BEAUJEAUD

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le devis de la société LUMAZUR d'un montant de 55 681.60 € HT

Compte-tenu qu'il est indispensable de procéder au changement de l'éclairage du Stade Anderloni par un type d'éclairage à LED moins énergivore

Oui cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'abroger la délibération N°34/2024 en date du 11 avril 2024
- D'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 60 % selon le plan de financement ci-après :

MONTANT HT 55 681.60
Conseil Départemental (60%) : 33 408.96
Part communale : 22 272.64

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 18 Procurations : 6 Votants : 24 Absents : 3
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 24

Fait à Drap, le 11 avril 2024

Le Maire, Robert NARDELLI

Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 10/06/2024

Affichage en mairie le : 12/06/2024

